



# PLAN D'ACTION CLIMAT DU DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN

2022 - 2026

Version Abrégée



**C40**  
**CITIES**  
CLIMATE LEADERSHIP GROUP

Supported by:



based on a decision of the German Bundestag



## Objectif du document

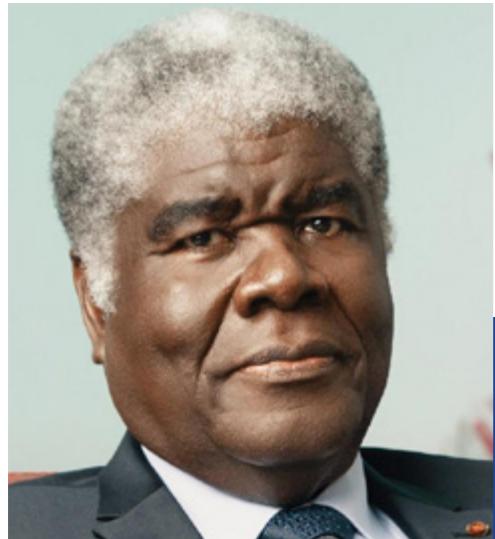
Le document présente le plan d'action climat du District Autonome d'Abidjan élaboré grâce au soutien du réseau C40 et du BMU.

## Informations sur le document

Plan d'Action Climat du District Autonome d'Abidjan 2022-2027 . PAC-DAA (2022-2027)

### *Conception graphique:*

Boniface Gor, Digimatt Solutions Limited [www.digimatt.co.ke](http://www.digimatt.co.ke)



## Message du Ministre Gouverneur du District Autonome d'Abidjan

A travers l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, les pays se sont engagés à accélérer leurs actions notamment celles relatives au changement climatique et à la mise en œuvre du Programme d'action sur le climat en Afrique.

Les risques climatiques pour l'Afrique ne se limitent pas à la simple dégradation environnementale. Les impacts des changements climatiques affecteront la prospérité économique, le bien-être social, et donc les capacités des générations futures à vivre dans des conditions de vie décente. Les villes sont l'épicentre de cette prospérité. Or l'Afrique connaît et continuera de connaître la croissance urbaine la plus rapide au monde. La population du continent devrait doubler d'ici à 2050. Les villes africaines sont de ce fait particulièrement vulnérables aux changements climatiques.

Pour une ville comme Abidjan, avec une population estimée à plus de 6 millions d'habitants, représentant près de 60% du PIB de la Côte d'Ivoire, carrefour économique, social majeur de la sous-région ouest africaine et de l'Afrique, il importait que ses actions prennent enfin en compte le défi climatique. Dans ce contexte, l'appui du Réseau C40 a été déterminant y compris pendant le contexte de la pandémie covid-19.

En effet depuis 2018, Abidjan s'est engagée au sein du Réseau C40 Climate Leadership Group avec la volonté de faire reconnaître le rôle essentiel des villes africaines dans la lutte contre les changements climatiques.

Le Plan d'Action Climat du District Autonome d'Abidjan (PAC-DAA) ambitionne donc faire de la ville d'Abidjan bien que vulnérable, non pas une victime mais comme acteur contribuant non seulement aux efforts nationaux de lutte contre les changements climatiques recommandé par l'Accord de Paris, mais aussi aux axes de développement qui à l'instar du PND font désormais des changements climatiques un axe stratégique incontournable.

Nous avons eu donc à cœur d'adopter une démarche scientifique, inclusive, transdisciplinaire et résolument orienté vers l'avenir. L'évaluation de la vulnérabilité de la ville, la réalisation des inventaires de gaz à effet de serre, la définition des actions climatiques nous ont permis de bâtir ce plan. Le PAC-DAA est un outil de planification mais aussi une invitation au plaidoyer dans les domaines énergétiques, de la gestion des déchets, du transport, de l'adaptation, de l'inclusion des jeunes et des femmes.

Car les changements climatiques nous obligent à construire des ponts au-delà de nos frontières.

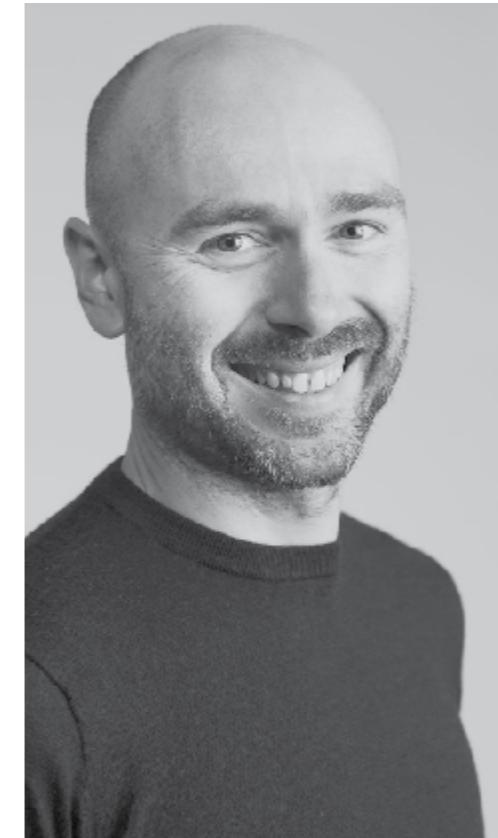
L'engagement du District Autonome d'Abidjan et son leadership au sein du réseau C40, vise à contribuer à construire cette vision pour l'Afrique axée sur la nécessité de promouvoir des actions climatiques inclusives, adaptatives et impactantes pour nos communautés.

Si les changements climatiques sont un défi, c'est ensemble que nous le transformerons en opportunités.

**"Abidjan ville verte, résiliente et innovante, creuset du développement bas carbone"**

### Robert Beugre MAMBE

Ministre Gouverneur du District Autonome d'Abidjan  
Vice-Président Représentant les Mégavilles africaines au Comité Directeur C40



## Message du directeur Exécutif de C40

Abidjan a rejoint le réseau C40 avec l'ambition de contribuer à la lutte contre les changements climatiques. Accueillir l'une des plus importantes villes francophones a été pour nous une expérience enrichissante. Le District Autonome d'Abidjan a rejoint un des programmes clés du réseau C40 : grâce au programme de planification de l'action climatique qui vise à accompagner les villes à définir, et/ou réviser leur plan d'action climat, C40 a soutenu la définition du 1er plan climat du District Autonome d'Abidjan.

En développant des actions résilientes à faible émission de carbone, le plan d'action climatique d'Abidjan décrit de manière ambitieuse comment Abidjan pourrait contribuer à limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5°C au-dessus de la température moyenne de l'ère préindustrielle. Les actions prioritaires décrites dans ce plan ont été hiérarchisées et identifiées sur la base de données techniques et scientifiques analysées par nos experts mondiaux du C40.

Nous avons suivi la forte implication de toutes les parties prenantes y compris au niveau national qui ont contribué à travers une série de réunions, d'entretiens et d'ateliers pratiques à la finalisation du Plan d'Action Climatique du District Autonome d'Abidjan.

Nous sommes confiants que les actions de promotion du transport public, d'amélioration de l'efficacité énergétique et de la gestion des déchets, avec une réponse résiliente aux risques climatiques, donneront à l'Accord de Paris une résonance particulière dans les communautés d'Abidjan.

Je tiens à remercier le Ministre Gouverneur, M. Robert Beugre Mambe, qui a encouragé la mise en œuvre de ce projet en Côte d'Ivoire. Élu Vice-président représentant les villes africaines au sein du Comité de pilotage du C40, son leadership et son engagement contribuent à la stratégie globale du C40, au sein des villes francophones et anglophones, comme le soutient le Maire de Londres M. Sadiq Khan, Président du C40.

Le C40 reste engagé à soutenir Abidjan dans sa lutte contre le changement climatique.

### MARK WATTS

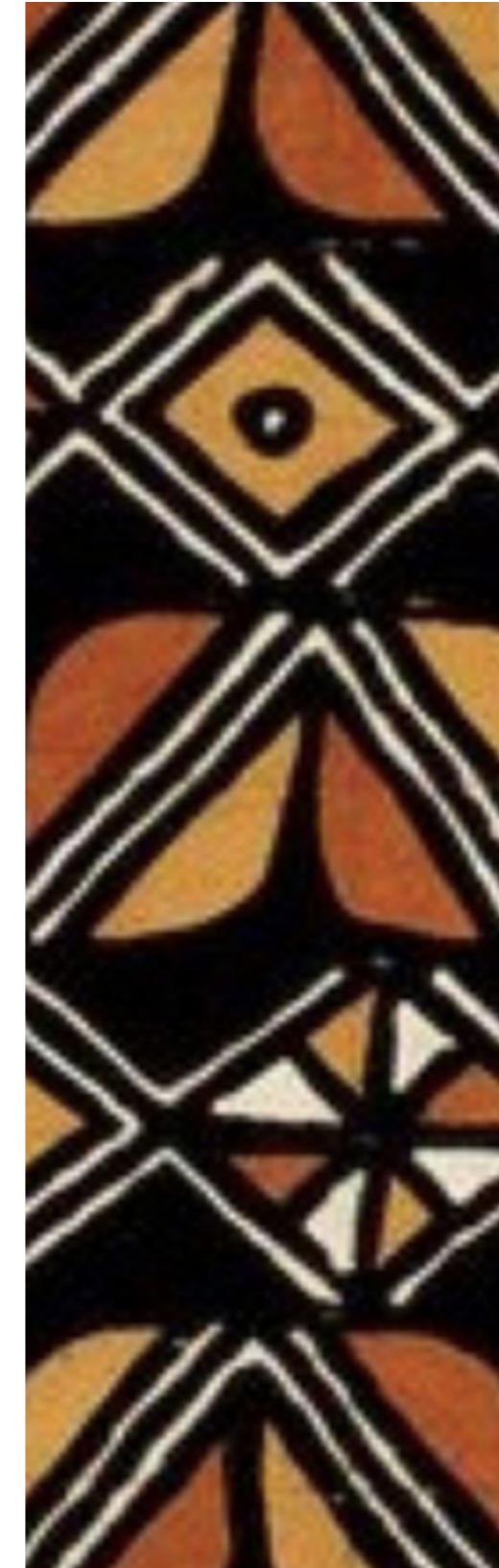
Directeur Exécutif C40

# Table des matières



Préface  
Statement  
Liste Des Figures  
Liste Des Tableaux

ii  
iii  
vi  
vii



## 01 Le District Autonome D'abidjan Engagé Dans La Lutte Contre Les Changements Climatiques 1

- 1.1 La Vision du plan d'action climat du District Autonome d'Abidjan 2  
1.2 Les objectifs du PAC-DAA 2

## 02 Vulnérabilité et résilience du territoire 3

- 2.1 Le profil des risques climatiques du District Autonome d'Abidjan 4  
2.2 Les principaux risques climatiques dans le District Autonome d'Abidjan incluent 4  
2.3 L'impact sur les secteurs urbains vulnérables 4

## 03 L'inventaire de Gaz à Effet de Serre dans le District Autonome d'Abidjan et les scénarios d'émissions à horizon 2050 5

- 3.1 Les Émissions de GES dans le District Autonome d'Abidjan 6  
3.2 Planification des scénarios climatiques et cibles de réduction 7

## 04 Les actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre plan d'action climat du District Autonome d'Abidjan : adaptation et résilience au changement climatique 9

- 4.1 Actions du secteur de Déchets 11  
4.2 Actions du secteur de l'énergie 12  
4.3 Actions du secteur des transports 13  
4.4 Actions d'adaptation au changement climatique et enjeux transversaux 15

# Table des matières

## 05 Mise en œuvre et suivi du Plan d'Action Climat du District Autonome d'Abidjan 17

- 5.1 Renforcement de la territorialisation des CDN et de la mise en place d'une gouvernance climatique et de suivi adaptée 18  
5.2 Renforcement des capacités, sensibilisation, et communication sur le Plan d'Action Climat 18  
5.3 Identification de financements pour mettre en œuvre l'action climatique 18  
5.4 Un plan d'action précis de déploiement des actions climatiques 18  
5.5 Suivi & Évaluation des impacts 30  
5.6 Le District Autonome d'Abidjan analysera les propositions de gouvernance afin d'entériner la forme de gouvernance et de suivre la mieux adaptée. 30

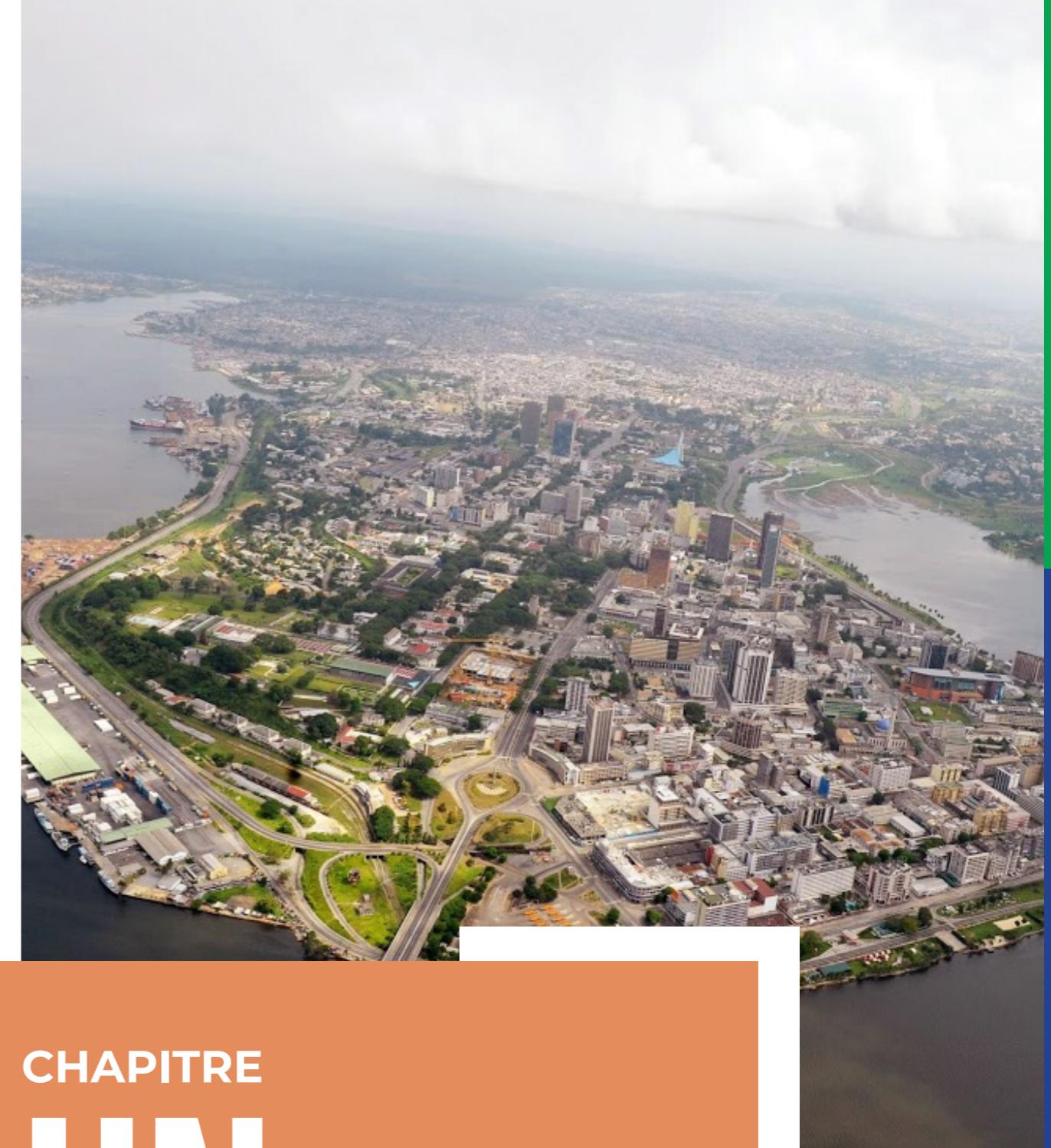
## Liste Des Figures

<b>Figure 1:</b> Carte de localisation du District Autonome d'Abidjan	2
<b>Figure 2:</b> Pourcentage des émissions de GES par secteur et	6
<b>Figure 3:</b> Répartition des émissions de GES du District d'Abidjan, 2016 (Source : CIRIS, 2020)	6
<b>Figure 4:</b> Pourcentage des émissions de GES par secteur)	6

## Liste Des Tableaux

<b>Table 1:</b> Actions du secteur de Déchets	19
<b>Table 2:</b> Actions du secteur de l'énergie	22
<b>Table 3:</b> Actions du secteur des transports	24
<b>Table 4:</b> Actions d'adaptation au changement climatique et enjeux transversaux	27





# CHAPITRE **UN**

**LE DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN ENGAGÉ  
DANS LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS  
CLIMATIQUES**

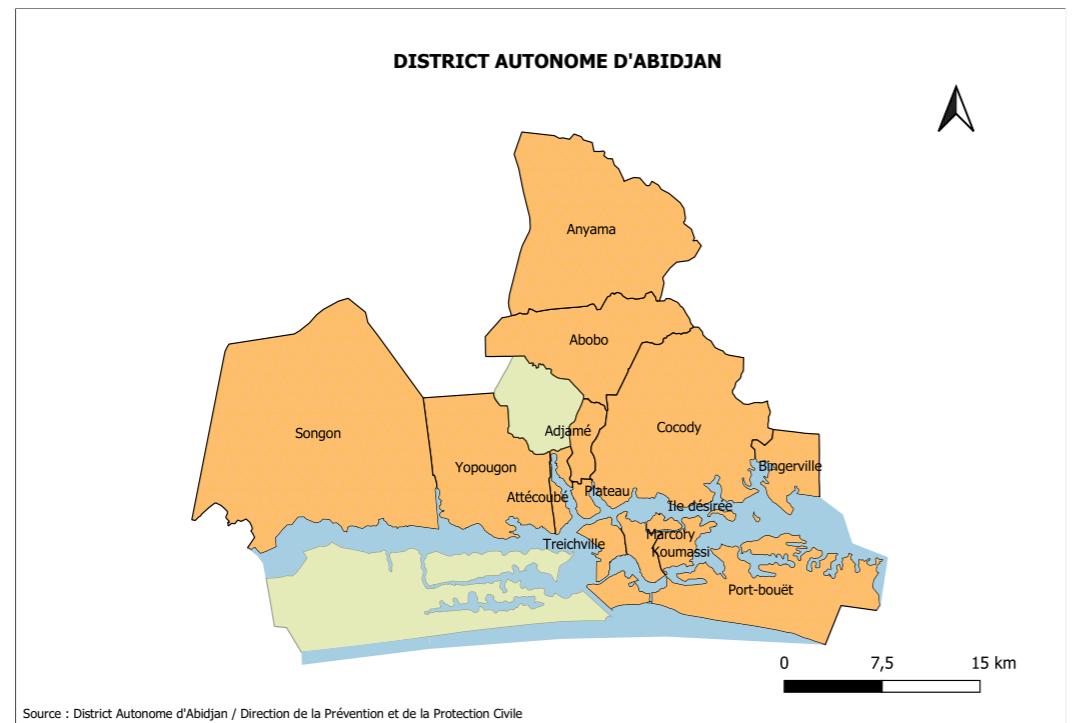


Figure 1: Carte de localisation du District Autonome d'Abidjan

En 2016, l'accord de Paris a fixé comme objectifs de maintenir la hausse de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, et de poursuivre les efforts visant à limiter la hausse de température à 1,5°C.

Le rapport du GIEC 2022 souligne que l'influence de l'Homme sur le réchauffement climatique de la planète est "sans équivoque". "Les augmentations observées des concentrations de gaz à effet de serre depuis environ 1750 sont, sans équivoque, causées par les activités humaines".

Sans actions immédiates sur nos habitudes, le seuil de 1.5 de réchauffement pourrait être atteint dès 2030, soit 2030, soit 10 ans plus tôt que la précédente estimation du GIEC.

Les villes sont le cœur des activités humaines. C'est pourquoi, le réseau C40 accompagne les villes membres du réseau afin qu'elles se mobilisent et prennent des mesures transformatives pour réduire les émissions liées au transport, à l'efficacité énergétique, à l'énergie verte, aux déchets et à la gestion des impacts climatiques. Un

changement de nos habitudes au niveau local en faveur du climat générera des bénéfices sociaux, environnementaux et économiques plus vastes y compris dans les villes africaines vulnérables telles qu'Abidjan.

En rejoignant le réseau C40 en 2018, le District Autonome d'Abidjan (DAA), par l'intermédiaire du Ministre Gouverneur Robert Mambé, a rejoint le C40 Cities Climate Leadership Group (C40), un réseau de mégapoles engagées en faveur de la lutte contre les changements climatiques. Le C40 accompagne les villes membres du réseau afin qu'elles se mobilisent et prennent des mesures transformatives pour réduire les émissions liées au transport, à l'efficacité énergétique, à l'énergie verte, aux déchets et à la gestion des impacts climatiques.

La définition du Plan d'Action Climat du District Autonome d'Abidjan s'est fondé sur des analyses techniques et scientifiques : l'analyse du contexte de la ville, l'analyse des risques, les inventaires des émissions de gaz à effet de serre et la planification des scénarios.

## La Vision du plan d'action climat du District Autonome d'Abidjan

A l'horizon 2050, Abidjan sera une VILLE VERTE, RESILIENTE ET INNOVANTE, CREUSET DU DEVELOPPEMENT BAS CARBONE. Le développement bas carbone placera les communautés au

cœur du développement urbain en garantissant un cadre de vie résilient et des opportunités de développement inclusives pour les générations futures.

## Les objectifs du PAC-DAA

Le Plan d'Action Climat du District Autonome d'Abidjan (PAC-DAA) a été élaboré pour aider la ville à aligner son plan d'action climat sur les objectifs de l'Accord de Paris tout en contribuant aux objectifs climatiques nationaux.

Le PAC-DAA poursuit deux objectifs principaux qui soutiendront la mise en œuvre de la vision :

1. Établir des scenario de réduction des émissions pour 2030 et 2050
2. Renforcer la mise en œuvre d'actions contribuant à réduire les émissions sectorielles et renforcer la résilience des communautés et des infrastructures urbaines

# CHAPITRE DEUX

## VULNÉRABILITÉ ET RÉSILIENCÉ DU TERRITOIRE



## **Abidjan : un territoire et des communautés vulnérables aux risques climatiques et catastrophes**

Située dans la zone sud et côtière de la République de Côte d'Ivoire, Abidjan, principale ville du pays, est particulièrement vulnérable aux risques climatiques avec plus de 20,8% de la population nationale.

### **Le profil des risques climatiques du District Autonome d'Abidjan**

Selon les projections, le profil des risques climatiques du District Autonome d'Abidjan se caractérise par:

- L'évolution à la hausse des températures selon les scénarios RCP4.5 et RCP 8.5. Sous le scénario RCP4.5, en 2025, l'amplitude de variation de température en 2025 irait de 1.3 à 2.8 , et de 2.5 à 3.2 en 2050.
- Le dérèglement des précipitations avec une diminution significative des précipitations pendant la longue saison

L'évaluation des risques climatiques (CRA) réalisée pour le District Autonome d'Abidjan selon la méthodologie C40, a permis d'identifier les principaux risques climatiques et leurs impacts urbains, évaluant ainsi la vulnérabilité du territoire.

### **Les principaux risques climatiques dans le District Autonome d'Abidjan incluent:**

- Les inondations avec leurs risques secondaires : glissement de terrain et éboulements, dégâts des eaux, et inondations des quartiers,
- L'élévation du niveau de la mer : et ses risques secondaires que sont l'érosion côtière et les inondations côtières plus graves. Faute de données, le risque secondaire relatif à l'intrusion de l'eau salée n'a pas pu être évalué.
- La chaleur et ses risques secondaires : vague de chaleur et maladies sectorielles. Faute de données, les risques secondaires sur l'acidification des océans et la salinisation de l'eau n'ont pas pu être évalués.
- La sécheresse a été identifiée comme un risque probable, pour lequel nous n'avons pas disposé d'informations pour le territoire d'Abidjan. Cependant les risques secondaires potentiels identifiés seraient la variabilité du débit d'eau et la pénurie d'eau.

### **L'impact sur les secteurs urbains vulnérables**

Les risques climatiques ont des conséquences sur le capital social, naturel et économique de la ville. L'étude d'impact réalisée par le District Autonome d'Abidjan a contribué à caractériser, diagnostiquer et prioriser les impacts naturels, sociaux et économiques selon une approche interdisciplinaire.

L'impact des changements climatiques sur tous les secteurs

urbains concernés a été analysé en collaboration avec les intervenants de la ville dans certains des secteurs urbains abidjanais vulnérables suivants : transports, énergie, approvisionnement en eau et assainissement, gestion des déchets, santé publique, éducation, environnement, biodiversité, résidentiel.



## **CHAPITRE TROIS**

### **L'INVENTAIRE DE GAZ À EFFET DE SERRE DANS LE DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN ET LES SCÉNARIOS D'ÉMISSIONS À HORIZON 2050**

## Les Émissions de GES dans le District Autonome d'Abidjan

Abidjan contribue à 21,33% aux émissions de GES nationaux avec 11 220 422 mille tCO<sub>2</sub>eq. Pour le PAC-DAA, la partie biogène du CO<sub>2</sub> (CO<sub>2</sub>b) provenant principalement de la combustion de bois et de charbon de bois comme combustible, a été incluse, afin de mieux refléter l'impact de ces combustibles dans le profil de la ville.



Figure 2: Pourcentage des émissions de GES par secteur et par habitant

Les principales sources d'émissions proviennent du secteur de l'énergie stationnaire avec 72% des émissions totales, soit 8 110 217 tCO<sub>2</sub>e. Le secteur de l'énergie fixe est suivi par les secteurs des transports et des déchets avec respectivement 18% ou 1 966 868 tCO<sub>2</sub>e et 10% ou 1 143 338 tCO<sub>2</sub>e. Ces émissions correspondent à 2,3 tCO<sub>2</sub>eq/habitant.



Figure 3: Répartition des émissions de GES du District d'Abidjan, 2016  
(Source : CIRIS, 2020)

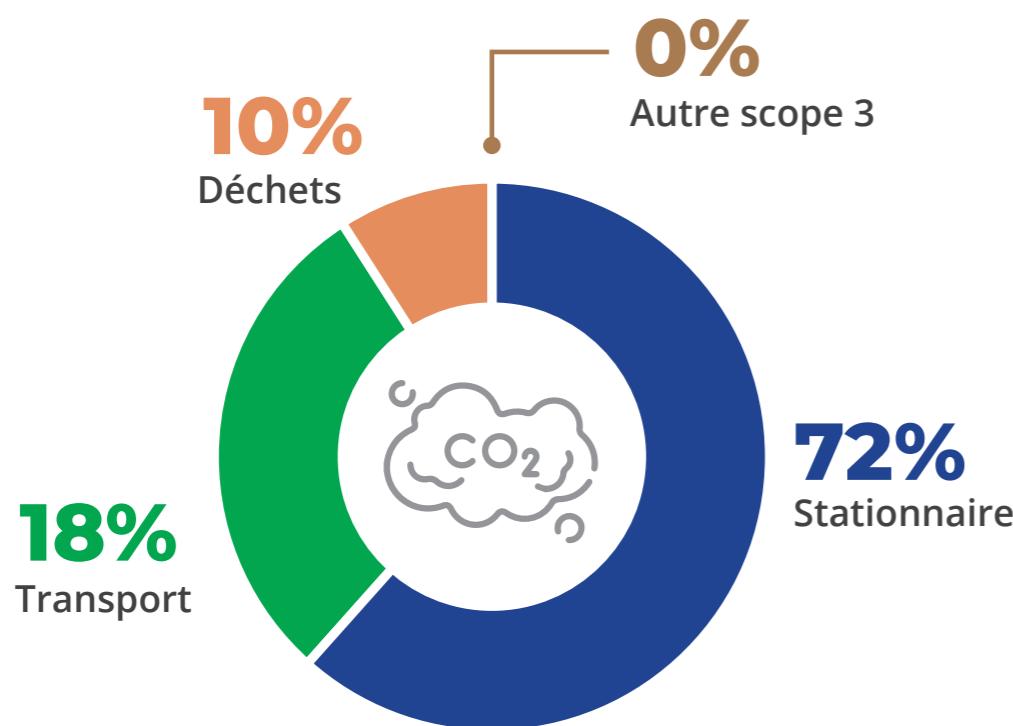


Figure 4: Pourcentage des émissions de GES par secteur

Sur recommandation de l'inventaire du District Autonome d'Abidjan, un premier inventaire AFOLU a été réalisé. Les émissions du secteur AFOLU sont estimées à 374 264

tCO<sub>2</sub>e. Les émissions AFOLU sont rapportées séparément de l'inventaire de la ville.

## Planification des scénarios climatiques et cibles de réduction

A travers le réseau C40, Le District Autonome d'Abidjan s'est engagé à s'aligner sur l'Accord de Paris et à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 tout en fixant un objectif intermédiaire pour 2030.

L'année de référence des scénarios correspond à l'inventaire 2016 des GES et les prévisions s'étendent jusqu'en 2050, l'année 2030 étant privilégiée comme objectif intermédiaire clé. Les scénarios ont été élaborés pour 2050 en utilisant les changements prévus en matière de croissance démographique et économique, puis en consultation avec les secteurs concernés de la ville, et enfin en répertoriant les processus/projets de planification nationaux et locaux.

Pour informer le processus d'action climatique, quatre scénarios ont été élaborés pour le district :

- Scénario Business as Usual (BAU)
- Scénario existant et planifié (E&P)
- Scénario ambitieux
- Scénario étendu

L'évaluation des trajectoires a illustré les réductions d'émissions possibles qui peuvent être réalisées dans la ville grâce à des actions dans les secteurs des bâtiments, de l'énergie, des transports et des déchets. Il a été estimé que les émissions continueraient de croître de 2022 à 2030 pour répondre aux besoins économiques et de développement de la ville, puis qu'elles commenceront à diminuer légèrement entre 2030 et 2040 à mesure que la ville intensifie son action en faveur du climat, avant de diminuer fortement à partir de 2040 pour atteindre la neutralité carbone en 2050.

Par conséquent, à partir de l'évaluation des modèles de scénario, et compte tenu des pouvoirs et des attributions de la ville, le PAC-DAA vise à réduire ses émissions comme suit :

### Objectif inconditionnel :

D'ici 2030, la ville visera à réduire ses émissions de 24 % par rapport au scénario BAU si les actions et programmes en cours identifiés dans l'évaluation sont mis en œuvre.

### Objectif conditionnel :

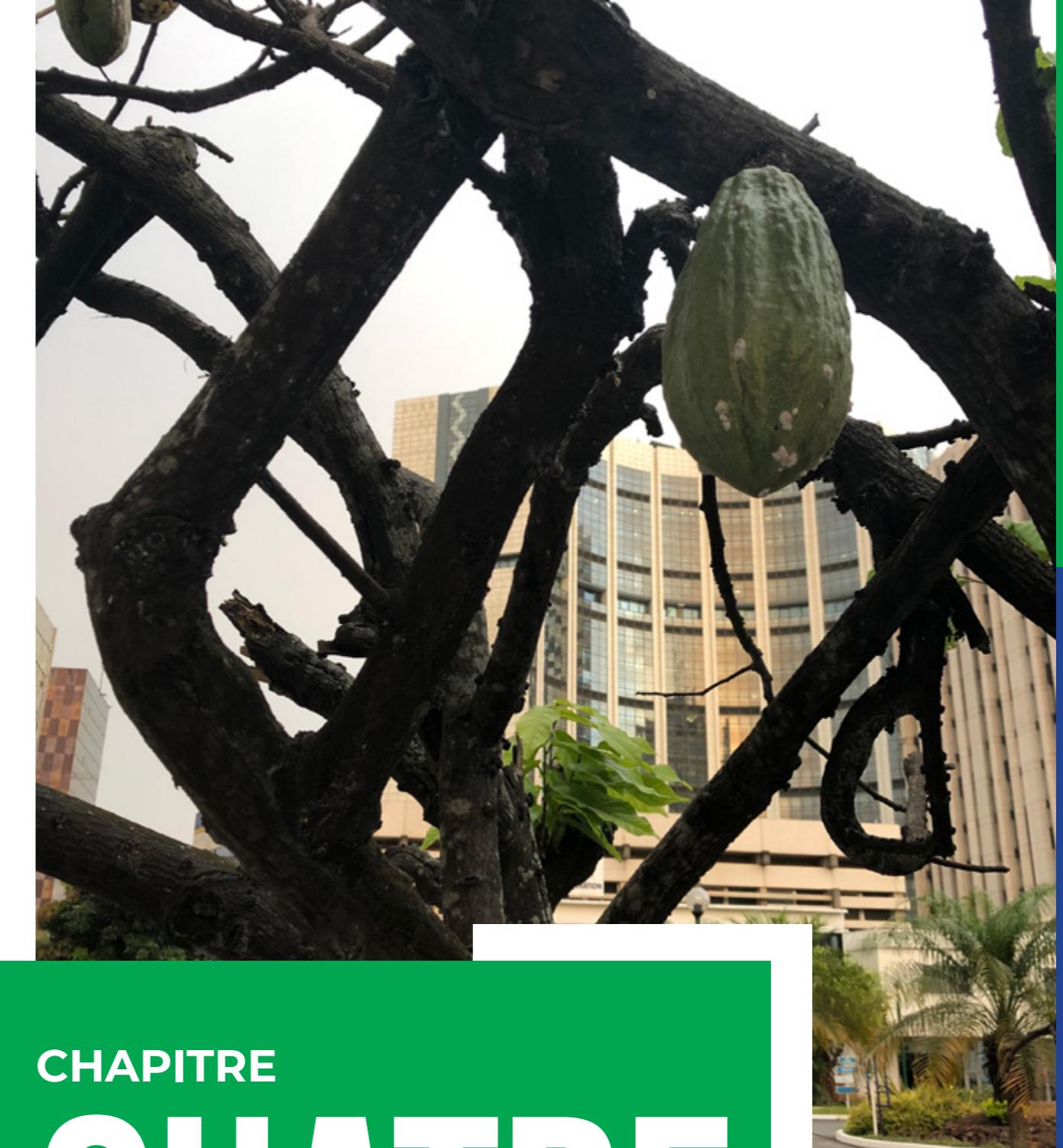
D'ici 2030, la ville visera à réduire ses émissions de 32 % par rapport au scénario de référence si les actions impliquant le gouvernement national et la ville sont mises en œuvre grâce à un partenariat solide entre les parties prenantes dans les secteurs de l'énergie, du transport et des déchets.

### Objectif conditionnel :

D'ici 2050, la ville visera à réduire ses émissions nettes de gaz à effet de serre à zéro si des actions sectorielles ambitieuses liées à l'efficacité énergétique, au transport et à la gestion des déchets sont mises en œuvre, ainsi qu'un accès au financement, des activités de renforcement des capacités et un partenariat solide entre les niveaux national et local.

La ville souhaite aligner ses objectifs sur le scénario ambitieux pour 2030 et 2050, mais reconnaît que des efforts considérables devront être consentis. La transition nécessitera des partenariats solides et un engagement avec toutes les sphères du gouvernement pour permettre une mise en œuvre évolutive, des changements technologiques importants, l'accès à des financements évaluant la faisabilité des nouvelles technologies. Pour y parvenir sur le long terme, des changements significatifs devront être apportés à la consommation d'énergie des bâtiments, au transport par voie d'eau et aux installations de traitement des eaux usées. Les futures itérations du PAC exploreront des actions supplémentaires qui permettraient à la ville d'atteindre une vision à plus long terme de zéro carbone net.





# CHAPITRE QUATRE

LES ACTIONS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE  
GAZ À EFFET DE SERRE PLAN D'ACTION CLIMAT DU  
DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN: ADAPTATION ET  
RÉSILIENCE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Le PAC-DAA contient 24 actions du secteur de l'atténuation et de l'adaptation intégrant des enjeux transversaux répartis en 4 axes majeurs :

- **Axe 1** : Réduire et valoriser les déchets urbains par l'économie circulaire et le tri sélectif
- **Axe 2** : Promouvoir l'efficacité énergétique dans les bâtiments et industries et développer le mix énergétique par l'introduction des énergies renouvelables dans le DAA.

- **Axe 3** : Contribuer au développement du transport urbain bas carbone et de la mobilité douce
- **Axe 4** : Renforcer la résilience des communautés et du territoire face aux risques climatiques



**1**  
Renforcer le cadre institutionnel, juridique, réglementaire et financier conformément à la stratégie de promotion de l'économie circulaire dans le District Autonome d'Abidjan

**2**  
Déployer un programme de sensibilisation écocitoyen à la réduction, au tri et au conditionnement des déchets à la source

**3**  
Renforcer l'efficacité et la capacité de la collecte systématique différenciée de tous les déchets du territoire

**4**  
Contribuer à installer des unités de valorisation et de gestion des déchets communaux

**5**  
Appuyer la réalisation des infrastructures autonomes de récupération, de valorisation et /ou de réutilisation des eaux usées, des eaux pluviales et des boues de vidange



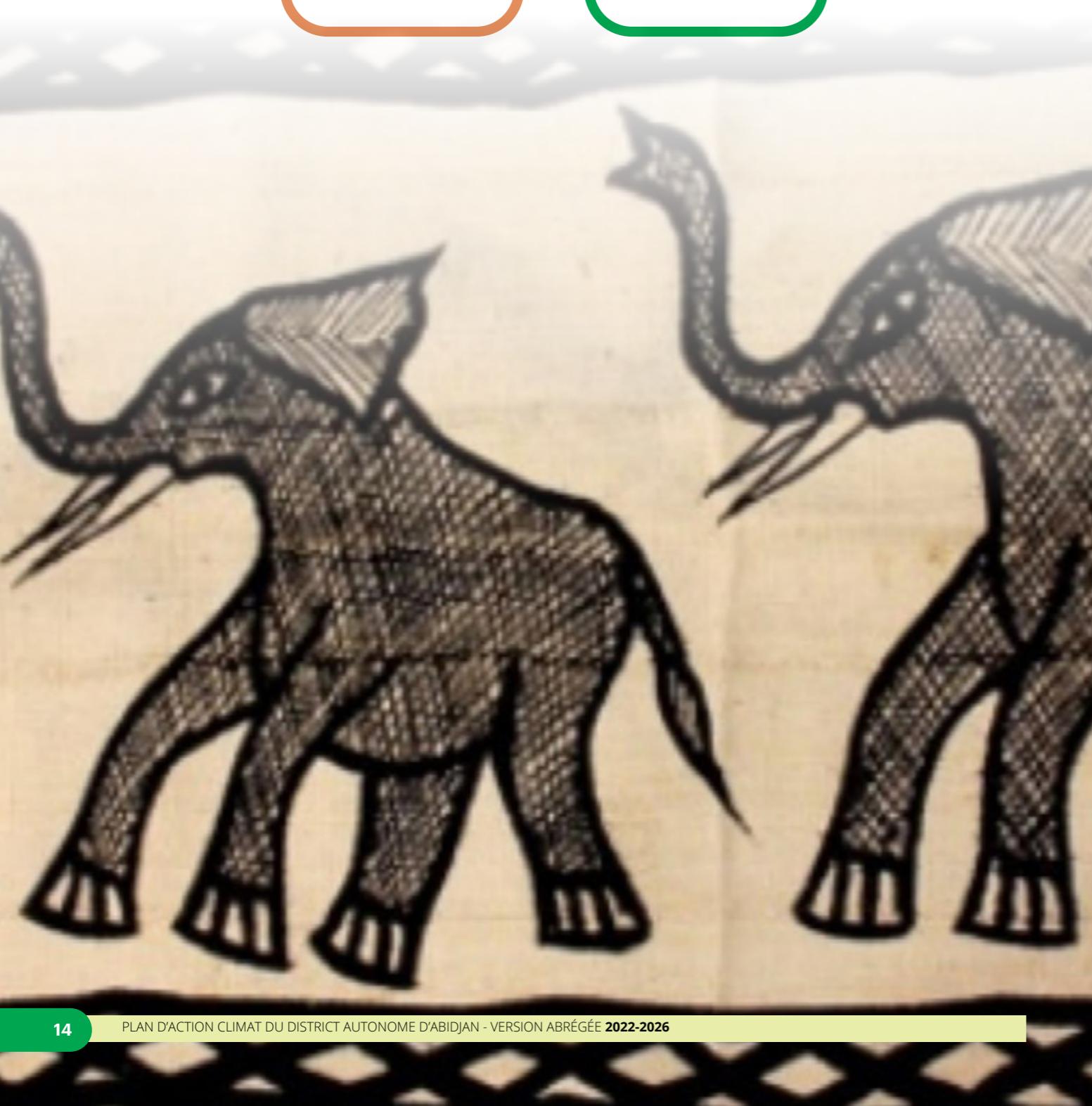


**Énergie**: Encourager la réduction des consommations énergétiques dans les bâtiments et l'industrie et développer le mix énergétique par l'introduction des énergies renouvelables dans le District Autonome d'Abidjan



**Transport**: Contribuer au développement du transport urbain bas carbone et de la mobilité douce

- |   |  |  |
|---|--|--|
| <div style="border: 2px solid #008000; padding: 10px; border-radius: 10px; width: 90%; margin-bottom: 10px;"> <p><b>1</b></p> <p>Soutenir le renforcement du cadre institutionnel et juridique relatif à l'efficacité énergétique des bâtiments/ équipements y compris dans l'industrie</p> </div> <div style="border: 2px solid #FF8C00; padding: 10px; border-radius: 10px; width: 90%; margin-bottom: 10px;"> <p><b>2</b></p> <p>Encourager les initiatives de développement de nouvelles sources d'énergie propre en faveur des communautés en collaboration avec le gouvernement national</p> </div> <div style="border: 2px solid #004080; padding: 10px; border-radius: 10px; width: 90%;"> <p><b>3</b></p> <p>Contribuer au mix énergétique au niveau du District Autonome d'Abidjan à travers la mise en œuvre des projets d'énergies renouvelables</p> </div> | <div style="border: 2px solid #008000; padding: 10px; border-radius: 10px; width: 90%; margin-bottom: 10px;"> <p><b>1</b></p> <p>Soutenir la création des infrastructures piétonnes et cyclables</p> </div> <div style="border: 2px solid #FF8C00; padding: 10px; border-radius: 10px; width: 90%; margin-bottom: 10px;"> <p><b>2</b></p> <p>Renforcer le développement du réseau de transports de masse et les infrastructures multimodales dans les processus de planification urbaine</p> </div> <div style="border: 2px solid #004080; padding: 10px; border-radius: 10px; width: 90%;"> <p><b>3</b></p> <p>Développer un plan de trafic pour favoriser le transport de masse</p> </div> | <div style="border: 2px solid #004080; padding: 10px; border-radius: 10px; width: 90%; margin-bottom: 10px;"> <p><b>4</b></p> <p>Encourager la production et l'utilisation d'énergie renouvelable dans les bâtiments publics, résidentiels et les sites sociaux (écoles, hôpitaux, etc.) du District Autonome d'Abidjan</p> </div> <div style="border: 2px solid #008000; padding: 10px; border-radius: 10px; width: 90%; margin-bottom: 10px;"> <p><b>4</b></p> <p>Encourager le renforcement des contrôles afin de s'assurer de l'entretien et du fonctionnement de la flotte fluviale</p> </div> <div style="border: 2px solid #008000; padding: 10px; border-radius: 10px; width: 90%;"> <p><b>5</b></p> <p>Soutenir le développement des systèmes de transport multimodaux</p> </div> |
|---|--|--|



**6**

Soutenir le renforcement du dispositif réglementaire sur l'âge et la qualité des moteurs des véhicules admis sur le territoire

**7**

Encourager et développer l'utilisation des sources d'énergies propres : électromobilité, bio carburant, carburant propre



### Adaptation au changement climatique et enjeux transversaux : renforcement de la résilience des communautés et du territoire face aux risques climatiques

**1**

Verdir les zones piétonnes pour favoriser un microclimat optimal en cas de vague de chaleur et renforcer la gestion efficace des ressources en eau

**2**

Renforcer la résilience agricole locale afin de palier à la baisse des rendements et favoriser le développement de l'agriculture urbaine et périurbaine

**3**

Renforcer les capacités de prévention et de réponse des acteurs locaux face aux risques et catastrophes, pour une meilleure résilience des populations et des infrastructures du District Autonome d'Abidjan

**4**

Encourager la mise en place des infrastructures pour lutter contre les risques d'érosion et d'inondations côtières

**5**

Végétaliser la zone urbaine et préserver/valoriser la biodiversité terrestre et aquatique



**6**

Renforcer la prise en compte du volet changement climatique dans la planification locale

**7**

Améliorer la qualité de l'air et la santé urbaine

**8**

Renforcer le cadre de mise en œuvre des actions climatiques locales et l'engagement des parties prenantes dans la lutte contre le changement climatique



## CHAPITRE **CINQ**

**MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PLAN D'ACTION CLIMAT DU DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN**

La mise en œuvre et le suivi du plan d'action climat en adéquation avec l'urgence climatique, impliquent de prendre en compte les enjeux de gouvernance, du renforcement

des capacités locales et de la sensibilisation, de financement et de la mobilisation des ressources, et la mise en place de systèmes de suivi et de reporting.

## A- Renforcement de la territorialisation des CDN et de la mise en place d'une gouvernance climatique et de suivi adaptée

Le concept de territorialisation et d'inclusion des collectivités locales est mentionné dans le plan d'action et de mise en œuvre de la CDN. Néanmoins, le cadre de mise en œuvre de la territorialisation devra être renforcé pour une déclinaison pertinente des actions climatiques au niveau local.

Le rapport de Recommandations C40 "Stratégie D'intégration Verticale Du District Autonome D'Abidjan" énonce une série de recommandations relatives au renforcement de la gouvernance locale et la mise en place de plans climatiques axée sur le climat.

- Clarification des compétences des parties prenantes nationales et locales,
- Développement des synergies d'actions nationales et locales,
- Renforcement du cadre institutionnel et de mise en œuvre des actions climatiques,
- L'intégration des changements climatiques dans la gouvernance locale et la mise en place de plans climatiques

## B- Renforcement des capacités, sensibilisation, et communication sur le Plan d'Action Climat

A l'instar de la majorité des collectivités locales ivoiriennes, et en appui au renforcement de la gouvernance climatique, le District Autonome d'Abidjan dispose d'une équipe limitée pour mettre en œuvre efficacement le plan d'action climat. Le DAA entend renforcer les compétences et capacités des acteurs locaux et de ses ressources humaines à travers

des formations, programmes de recherches, le partage d'expérience et une stratégie de communication.

Il s'agira d'apporter une réponse aux défis techniques relatifs à l'intégration des changements climatiques dans la planification locale.

## C- Identification de financements pour mettre en œuvre l'action climatique

Une réflexion devrait être menée afin de développer les mécanismes d'accès à la finance verte locale et assurer une mobilisation des ressources. En effet, le déficit de

financement est un frein à la mise en œuvre d'actions climatiques au niveau local.

## D- Un plan d'action précis de déploiement des actions climatiques

Une réflexion devrait être menée afin de développer les mécanismes d'accès à la finance verte locale et assurer une mobilisation des ressources. En effet, le déficit de

financement est un frein à la mise en œuvre d'actions climatiques au niveau local.

**Table 1: Actions du secteur de Déchets**

AXE 1 - Déchets : Réduire et valoriser les déchets urbains par l'économie circulaire et le tri sélectif		2022	2023	2024	2025	2026	Au-delà de 2026
<b>Action 1</b>	<b>Renforcer le cadre institutionnel, juridique, réglementaire et financier à la stratégie de promotion de l'économie circulaire dans le District Autonome d'Abidjan</b>						
Sous actions	Faire la cartographie des acteurs publics, privés et ceux de la société civile impliqués dans la valorisation des déchets dans le District Autonome d'Abidjan						
	Faire l'état des lieux des textes réglementaires et des mécanismes de financement durable des actions de valorisation des déchets et de l'économie circulaire dans le District Autonome d'Abidjan						
	Organiser une série de consultations pour adopter un cadre institutionnel, des textes réglementaires et des mécanismes de financement des actions de valorisation des déchets						
	Élaborer une réglementation pour la promotion des achats durables au sein du DAA, la réglementation de la production, l'usage, la valorisation, la vente ou la réutilisation des déchets »						
	Favoriser la création d'éco-organismes pour la gestion des déchets valorisables						
<b>Action 2</b>	<b>Déployer un programme de sensibilisation écocitoyen à la réduction, au tri sélectif et au conditionnement des déchets à la source</b>						
Sous actions	Concevoir un programme de sensibilisation ciblée à la réduction, au tri et au conditionnement des déchets à la source						
	Organiser des campagnes d'information, d'éducation, de sensibilisation et de communication du grand public pour informer les consommateurs sur la réduction des déchets et le tri des déchets à domicile, le concept d'économie circulaire, l'adoption de gestes écocitoyens						
	Mettre en place des infrastructures et mécanismes de communication incitatifs (attribution de prix) liées à l'éco-circularité et à la réutilisation des produits recyclés ou récupérés (exemple : combustibles solides de récupération)						
	Impliquer le secteur privé pour identifier les bonnes pratiques et mieux les essaimer (exemples : partenariat entre industriels pour						

AXE 1 - Déchets : Réduire et valoriser les déchets urbains par l'économie circulaire et le tri sélectif		2022	2023	2024	2025	2026	Au-delà de 2026
	favoriser les synergies, initiatives sur la récupération des emballages de leurs produits en fin de vie pour traitement privé, stratégies de réduction des déchets dans l'hôtellerie ou la restauration)						
	S'appuyer sur les entreprises responsables de la collecte et du nettoyage des rues et sur les communes du District pour mettre en place cette campagne de sensibilisation						
Action 3	<b>Contribuer à la mise en place de la collecte systématique différenciée de tous les déchets du DAA</b>						
Sous actions	Réaliser par zone géographique un inventaire des déchets et un état des lieux de l'organisation de la collecte de tous les déchets (pré-collecteurs, collecteurs, équipements et services)						
	Réaliser un programme d'information et/ou de formation des acteurs aux nouveaux concepts dont la valorisation des déchets						
	Doter les sites de moyens de transit supplémentaires pour la collecte de tous les déchets (conteneurs de quartiers, poubelles, sac et/ou bac)						
	Définir les consignes de tri (séparation des déchets secs, des déchets humides valorisable et des déchets résiduels) et les mesures d'incitation						
	Professionnaliser le métier de pré-collecteurs et de collecteurs par filière en renforçant leurs capacités techniques et technologiques						
	Mettre en place un système de collecte différenciée incluant les zones et les déchets non couverts (mise en place d'infrastructures de groupage, d'apport volontaire) notamment pour assurer la collecte séparée et la valorisation des bio déchets, du papier, des D3E et du verre						
	Accroître le nombre de structures et partenariats de collecte de déchets						
Action 4	<b>Contribuer à installer des unités de valorisation et gestion des déchets communaux (réutilisation et réemploi )</b>						
Sous actions	Contribuer à définir des objectifs et les moyens de collecte, de recyclage et de valorisation des						

AXE 1 - Déchets : Réduire et valoriser les déchets urbains par l'économie circulaire et le tri sélectif		2022	2023	2024	2025	2026	Au-delà de 2026
	déchets (hors CVET) pour chaque typologie de déchets						
	Créer des infrastructures de valorisation des déchets de l'abattoir / doter les communes de centres de tri, de recyclage, de valorisation, de compostage et/ou de méthanisation, de vente des produits recyclés ou de réutilisation des sous-produits dans les communes du DAA						
	Renforcer la capacité des jeunes et des femmes à la collecte, à la valorisation à la réutilisation et à vente des sous-produits des déchets- création d'emplois verts dans les communes du DAA						
	Renforcer les partenariats public-privés dans la gestion des déchets (pneus, déchets agricoles, bouteilles plastiques) et encourager les initiatives de valorisation de ces déchets						
	Mettre en place un mécanisme de financement de la chaîne de collecte et de valorisation des déchets						
Action 5	<b>Appuyer la réalisation d'infrastructures de gestion des déchets et des ouvrages d'assainissement et de drainage</b>						
Sous actions	Soutenir la réalisation d'un inventaire du système de collecte et de traitement des eaux usées, des boues de vidange et des eaux de pluie dans les quartiers précaires (équipements, zones géographiques couvertes, tuyauterie)						
	Contribuer à proposer des alternatives de récupération et de valorisation des eaux usées, des boues de vidange et des eaux de pluies						
	Construire des infrastructures innovantes de récupération et de valorisation des eaux usées, des boues de vidange et des eaux de pluies , comme des biodigesteurs communautaires						
	Assurer le suivi et la maintenance des infrastructures et des services de collecte et de valorisation des eaux usées, des boues de vidange et des eaux de pluies						

Table 2: Actions du secteur de l'énergie

	<b>AXE 2 - ÉNERGIE : Promouvoir l'efficacité énergétique dans les bâtiments et l'industrie et développer le mix énergétique par l'introduction des énergies renouvelables dans le District Autonome d'Abidjan</b>	2022	2023	2024	2025	2026	Au-delà de 2026
Action 1	<b>Soutenir le renforcement du cadre institutionnel et juridique relatif à l'efficacité énergétique des bâtiments/équipements y compris dans l'industrie</b>						
<b>Sous actions</b>	Soutenir l'application d'un cadre juridique et de normes de performance énergétique pour les bâtiments de la ville et du District Autonome d'Abidjan						
	Vulgariser dans le DAA les incitations financières adoptées par l'Etat pour la rénovation énergétique des bâtiments et équipements						
	Vulgariser dans le DAA les incitations financières adoptées par l'Etat pour les mesures d'efficacité énergétique dans l'industrie						
	Vulgariser dans le DAA les incitations financières adoptées par l'Etat pour l'installation de projets relatif aux énergies renouvelables						
Action 2	<b>Encourager les initiatives de développement de nouvelles sources d'énergie propres en collaboration avec le gouvernement national</b>						
<b>Sous actions</b>	Créer un observatoire des innovations sur les nouvelles sources d'énergie (ex : bio charbon , foyers amélioré, biogaz)						
	Appuyer les initiatives de développement de nouvelles sources d'énergies propres						
	Promouvoir par des campagnes de sensibilisation et des projets l'utilisation d'équipements utilisant les nouvelles sources d'énergies propres dans les ménages et les entreprises						
	Développer des mesures incitatives pour les producteurs, distributeurs et utilisateurs de nouvelles sources d'énergies propres						
Action 3	<b>Contribuer au mix énergétique au niveau du District Autonome d'Abidjan à travers la mise en œuvre des projets d'énergies renouvelables</b>						
<b>Sous actions</b>	Réaliser/ Actualiser la cartographie des zones favorables au développement des énergies renouvelables dans le District avec des ordres de priorité pour le développement de ces technologies (électricité et chaleur renouvelable notamment)						
	Réaliser / Actualiser une étude sur les possibilités de raccordement au réseau de distribution d'électricité du surplus des énergies renouvelables						

	<b>AXE 2 - ÉNERGIE : Promouvoir l'efficacité énergétique dans les bâtiments et l'industrie et développer le mix énergétique par l'introduction des énergies renouvelables dans le District Autonome d'Abidjan</b>	2022	2023	2024	2025	2026	Au-delà de 2026
Action 4	<b>Vulgariser dans le DAA les incitations financières mises en place par l'État pour l'installation de projets relatifs aux énergies renouvelables</b>						
<b>Sous actions</b>	<b>Encourager la production et l'utilisation d'énergie renouvelable dans les bâtiments publics, résidentiels et les sites sociaux (écoles, hôpitaux, etc.) du District Autonome d'Abidjan</b>						
	Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables (solaire, biomasse, biogaz) et de procédés d'efficacité énergétique dans les bâtiments/infrastructures publics, résidentiels et les sites sociaux du District Autonome du District Autonome d'Abidjan						
	Promouvoir l'introduction de sources d'énergies renouvelables pour l'éclairage public dans le DAA						
	Promouvoir les technologies de cuisson propres (foyers améliorés...)						
<b>Sous actions</b>	Sensibiliser et former les populations à l'installation et l'utilisation des petites unités de productions en auto - consommation						
	Plaidoyer pour renforcer les incitations financières et administratives pour favoriser la mise en place de mini-réseaux utilisant l'énergie renouvelable et le stockage (ex : mini-réseaux hybrides solaires/batteries/générateur) à l'échelle collective (bâtiments résidentiels et sites sociaux)						
	Promouvoir l'utilisation de matériaux de constructions concourant à l'efficacité énergétique dans les bâtiments						

Table 3: Actions du secteur des transports

AXE 3 - TRANSPORT : Contribuer au développement du transport urbain bas carbone et de la mobilité douce		2022	2023	2024	2025	2026	Au-delà de 2026
<b>Action 1</b> Promouvoir la création d'infrastructures piétonnes et cyclables							
<b>Sous actions</b>	Étudier la mise en place d'un système de vélos partagés à l'échelle du District		■				
	Assurer la présence de trottoirs dans la ville : état des lieux, réhabilitation et construction	■	■	■	■	■	
	Mise en place de zones piétonnes en centre-ville des communes		■	■	■		
	Intégrer le développement des pistes cyclables dans les Plans d'Urbanisme de détails (PUD)	■	■				
	Étudier la mise en place de ZFE (Zone à Faibles Émissions)		■	■			
<b>Action 2</b> Renforcer le développement du réseau de transports de masse et les infrastructures multimodales dans les processus de planification urbaine							
<b>Sous actions</b>	Étendre le réseau de transports en commun en tenant compte de l'expansion de la ville pour réduire les zones non-couvertes (autobus, BRT, métro, train léger et transport fluvio-lagunaire, téléphérique urbain d'Abidjan)	■			■	■	
	Mettre en place des plateformes multimodales répondant aux enjeux de l'adaptation climatiques pour simplifier les connexions entre les différents modes de transport (vélo, bus, métro) via des gares, parking de stationnement relais		■		■	■	
	Mettre en place un système d'intégration tarifaire pour encourager les transports en commun		■				
	Mettre en place un système de billetterie multimodale pour favoriser l'interconnexion des modes de transports et encourager l'usage des transports en commun			■			
	Intégrer des opérateurs informels dans les stratégies de développement du transport de masse en permettant à ce mode de transport d'assurer le rabattement et la desserte des derniers kilomètres	■	■	■	■		
<b>Action 3</b> Développer un plan de trafic pour favoriser le transport de masse							
<b>Sous actions</b>	Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action pour favoriser le transport de masse						
	Sensibiliser et informer la population sur les conditions du trafic routier, les niveaux d'émissions, de pollution et l'importance d'utiliser les transports de masse		■		■	■	
	Étudier les co-bénéfices de la mobilité douce sur l'adaptation au changement climatique : limitation des effets des vagues de chaleur, alternatives de transport en cas de catastrophe	■	■				

AXE 3 - TRANSPORT : Contribuer au développement du transport urbain bas carbone et de la mobilité douce	2022	2023	2024	2025	2026	Au-delà de 2026
Intégrer les plans de transport routier à tous les plans d'Urbanisme de détails (PUD) pour une urbanisation durable		■	■			
Mettre en place un système de vignettes selon les consommations des véhicules individuels et réglementer l'accès de certaines zones du district par type de vignette					■	
Mesurer le taux d'émission de gaz à effet de serre (CO <sub>2</sub> , soufre, etc.) relatif au trafic urbain motorisé		■	■	■	■	
<b>Action 4</b> Encourager le renforcement des contrôles afin de s'assurer de l'entretien et du fonctionnement de la flotte fluviale						
Renforcer la mise en œuvre de la réglementation du transport fluvio-lagunaire (contribuer à renforcer les textes, sensibilisation etc.)						
Contribuer à renforcer la sécurité dans le fonctionnement de la flotte fluviale						
Renforcer le contrôle technique des pinassiers et autres exploitants des eaux lagunaires quant à leurs émissions, à la qualité du carburant utilisé et à la sécurité des bateaux de transport de passagers en circulation et Mettre en place une unité de contrôle spécialisée						
Encourager la modernisation des pinasses en impliquant l'ensemble des parties prenantes						
Promouvoir l'utilisation de carburants homologués moins émetteurs pour éviter la pollution des fonds lagunaires auprès des différents exploitants des eaux lagunaires						
<b>Action 5</b> Soutenir le développement des systèmes de transports multimodaux afin de permettre la complémentarité du transport fluvio-lagunaire avec les autres modes de transport						
Accompagner le projet de structuration et modernisation du secteur des pinassiers (en cours)						
Construire des quais d'accostage des bateaux bus et des pinasses pour faciliter la correspondance avec les autres moyens de transport						
Développer un projet d'installation de balises sur la lagune afin de permettre une exploitation plus optimale du plan d'eau lagunaire						
Développer des plateformes multimodales permettant à la voie routière de prendre le relais du trafic lagunaire						
Accompagner la prise en compte des pinassiers dans le système d'intégration tarifaire multimodale intégrant les correspondances entre le transport fluvial et routier						
<b>Action 6</b>						

AXE 3 - TRANSPORT : Contribuer au développement du transport urbain bas carbone et de la mobilité douce		2022	2023	2024	2025	2026	Au-delà de 2026
<b>Soutenir le renforcement du dispositif réglementaire sur l'âge et la qualité des moteurs des véhicules admis sur le territoire</b>							
<b>Sous actions</b>	Mettre en place des normes maximales d'émissions pour les véhicules dans l'agglomération						
	Créer des normes sur les moteurs au niveau de la vente de véhicules d'occasion						
	Rendre le contrôle technique obligatoire à l'entrée des véhicules sur le territoire et refuser les véhicules polluants						
	Renforcer l'interdiction de la vente de véhicules dépassant l'âge et ou les seuils de pollution						
	Plaidoyer pour l'intégration des émissions lors de la visite technique						
<b>Action 7</b>	<b>Encourager et développer l'utilisation des sources d'énergies propres :électromobilité, véhicule électrique, bio carburant, carburant propre...</b>						
<b>Sous actions</b>	Encourager l'augmentation de la part des véhicules électriques, hybrides, fonctionnant avec des sources d'énergies propres dans le parc automobile						
	Créer des incitations pour l'achat de véhicules électriques (prime à la casse, facilité l'accès aux crédits etc.)						
	Mettre en place des bornes de recharge électriques/et système de recharge solaire des véhicules dans la ville						
	Encourager et promouvoir le retrofit (transformation d'une voiture thermique en voiture électrique) à travers des programmes de formation en mécanique et des campagnes de promotion						
	Renforcer l'usage des énergies propres pour les flottes de bus						
	Définir un cadre de développement de biocarburant respectueux de l'environnement						
	Créer des incitations fiscales pour les biocarburants						
	Collaborer pour le développement de programmes de recherche publique sur les carburants propres						

Table 4: Actions d'adaptation au changement climatique et enjeux transversaux

AXE 4 - Renforcer la résilience des communautés et du territoire face aux risques climatiques		2022	2023	2024	2025	2026	Au-delà de 2026
<b>Action 1</b>	<b>Verdir les zones urbaines piétonnes pour favoriser un microclimat optimal en cas de vague de chaleur et renforcer la gestion efficace des ressources en eau</b>						
<b>Sous actions</b>	Accroître la capacité de surveillance des vagues de chaleur						
	Identifier les îlots de chaleur existants et futurs						
	Développer et renforcer le verdissement des zones piétonnes ( ombrager les zones piétonnes etc. )						
	Sensibiliser et éduquer les populations sur le respect des zones piétonnes et des ressources en eau						
	Réaliser des études sur les besoins, la qualité de l'eau et la disponibilité en eau au regard des changements climatiques (eaux pluviales, usées, souterraines)						
	Développer des projets et des infrastructures de collecte, de récupération et de recyclage des eaux y compris dans le secteur industriel (eaux pluviales, usées, souterraines)						
<b>Action 2</b>	<b>Renforcer la résilience agricole locale afin de palier la baisse des rendements et favoriser le développement de l'agriculture urbaine et périurbaine</b>						
<b>Sous actions</b>	Accroître des infrastructures de base en faveur du désenclavement et acheminement des produits agricoles ( routes et pistes , dispositif d'irrigation)						
	Développer et promouvoir les techniques d'AIC (irrigation contrôlée, gestion foncière, agriculture raisonnée, etc.						
	Autonomiser les femmes et les jeunes grâce au développement d'Activité Génératrices de Revenus dans le domaine agricole						
	Financer des projets agricoles dans le cadre du développement communautaire						
	Développer l'agriculture urbaine et périurbaine						
<b>Action 3</b>	<b>Renforcer les capacités de prévention et de réponse des acteurs locaux face aux risques et catastrophes, pour une meilleure résilience des populations et des infrastructures du District Autonome d'Abidjan</b>						
<b>Sous actions</b>	Actualiser la cartographie des zones à risques d'inondations et d'éboulement de terrain						
	Renforcer le réseau d'observation météorologique et climatique						
	Sensibiliser la population et renforcer sa capacité de réponse face aux risques climatiques (projets éducatifs, campagne de communication et de sensibilisation y compris sur les systèmes d'alerte précoce, , développement d'outils)						
	Renforcer les capacités de prévention et de réponse des acteurs locaux face aux risques et catastrophes						
	Renforcer la résilience des infrastructures sociales, économiques et de transport du District Autonome						

AXE 4 - Renforcer la résilience des communautés et du territoire face aux risques climatiques		2022	2023	2024	2025	2026	Au-delà de 2026
	d'Abidjan - y compris réhabilitation des zones piétonnes						
<b>Action 4</b>	<b>Encourager la mise en place des infrastructures pour lutter contre les risques d'érosion et d'inondations côtières</b>						
<b>Sous actions</b>	Réaliser une étude de faisabilité de la mise en place des haies vives et infrastructures						
	Développer une stratégie d'adaptation locale aux effets de changements climatiques liée aux résultats de l'étude de faisabilité						
	Renforcer les infrastructures de protection du littoral						
	Sensibiliser les populations qui vivent le long du littoral						
	Accroître l'installation des outils d'observations du littoral notamment en partenariat avec des institutions financières et organismes de recherches						
<b>Action 5</b>	<b>Végétaliser la zone urbaine et préserver/valoriser la biodiversité terrestre et aquatique</b>						
<b>Sous actions</b>	Développer des projets relatifs à l'économie bleue et verte pour les populations						
	Étude de faisabilité pour le projet de préservation et de valorisation de la zone verte du Schéma Directeur d'Urbanisme du Grand Abidjan (SDUGA)						
	Renforcement du maillage/trames vertes via l'entretien et l'augmentation des superficies des espaces verts existants et la création de nouveaux espaces verts (espaces socio-récréatifs, des promenades, et autres infrastructures de mobilité douce...)						
	Créer et renforcer les bassins de rétention d'eaux pluviales						
	Créer des infrastructures vertes/bleues résiliantes et des projets intégrant des solutions basées sur la nature						
	Protéger et préserver la trame bleue par la lutte contre la pollution aquatique et la création de réserves aquatiques (maritimes et lagunaires)						
	Renforcement de la régulation sur l'aménagement des berges, la régulation sur le dragage, etc.						
	Faire la promotion des espèces locales dans les projets de préservation / valorisation						
	Sensibiliser des populations quant à l'utilité de la biodiversité dans l'équilibre de l'écosystème						
	Actualiser l'inventaire floristique et faunique urbain (terrestre et aquatique)						
<b>Action 6</b>	<b>Renforcer la prise en compte du volet changement climatique dans la planification locale</b>						
<b>Sous actions</b>	Intégrer les enjeux et opportunités liées à l'adaptation et l'atténuation au changement climatique dans la planification locale						

AXE 4 - Renforcer la résilience des communautés et du territoire face aux risques climatiques		2022	2023	2024	2025	2026	Au-delà de 2026
	Renforcer les capacités en matière de planification urbaine face au changement climatique						
	Renforcer les outils de planification, de suivi et de communication						
	Accompagner les communes dans la formulation et la mise en œuvre de projets résilients au changement climatique						
<b>Action 7</b>	<b>Améliorer la qualité de l'air et la santé urbaine</b>						
<b>Sous actions</b>	Renforcer le dispositif technique de mesure et de suivi de la qualité de l'air y compris les polluants atmosphériques						
	Accroître la collecte, la disponibilité, l'accessibilité et la fiabilité des données et des informations sur les niveaux de qualité de l'air et leurs impacts sur la santé humaine						
	Développer des études/projets pilotes, réduisant l'exposition humaine à la pollution de l'air, et améliorant la santé et le bien-être des populations du DAA tout en assurant la productivité économique						
<b>Action 8</b>	<b>Renforcer le cadre de mise en œuvre des actions climatiques locales et l'engagement des parties prenantes dans la lutte contre le changement climatique</b>						
<b>Sous actions</b>	Étude relative au renforcement du cadre institutionnel, légal et financier pour la mise en œuvre des stratégies climatiques et de la territorialisation des CDN						
	Éduquer former et sensibiliser les populations aux enjeux urbains des changements climatiques avec un focus sur les jeunes et les femmes / et engagement des parties prenantes (table ronde de financement, campagne de sensibilisation et de communication)						
	Développer des projets pour une autonomisation des jeunes et des femmes à travers l'innovation locale soutenant la relève verte						
	Lancer un prix Start-up vertes du DAA						
	Définir le Plan d'investissement du Plan d'Action Climat						
	Réviser et mettre à jour le PAC-DAA						
	Réviser et mettre à jour les inventaires, l'évaluation des risques climatiques incluant le potentiel de séquestration de carbone du DAA						

## E - Suivi & Évaluation des impacts

Le suivi et l'évaluation du plan sont de la responsabilité du DAA. Il pourrait s'appuyer sur la mise en place d'un comité de pilotage présidé par le Ministre Gouverneur, et chargé de la planification, de la politique et du suivi des actions climatiques, et d'un comité ou département technique climat/environnement chargé de la mise en œuvre opérationnelle.

Le comité technique ou département climat et environnement produira un rapport périodique bi-annuel du CAP à présenter au comité de pilotage. Le rapport du CAP, destiné à évaluer les avancées de la mise en œuvre du plan d'action climat sera présenté aux parties prenantes membres du comité de pilotage pour avis. Il est élaboré par le responsable du comité technique ou département climat/environnement en collaboration avec *l'unité de coordination et de mise*

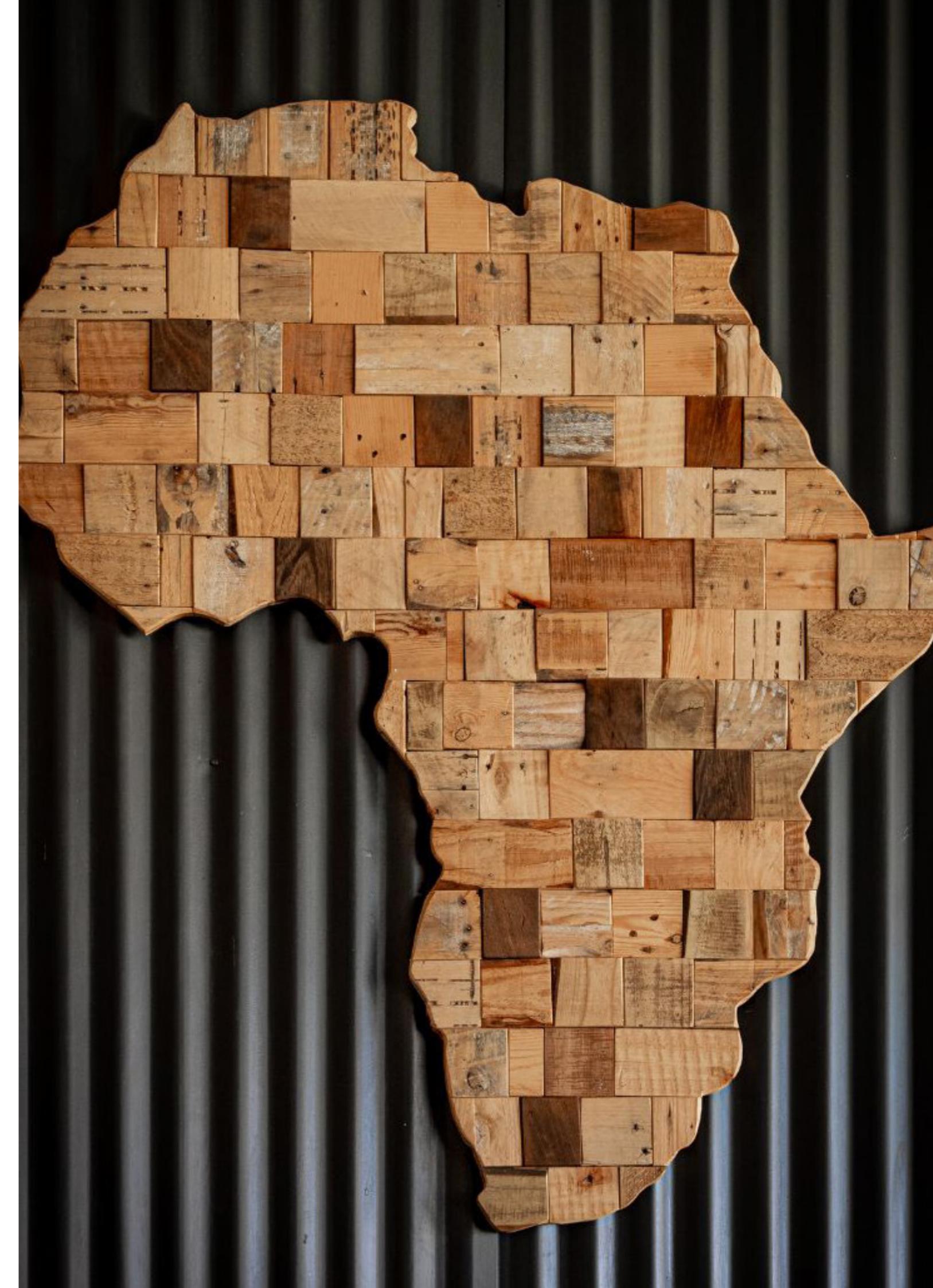
**Le District Autonome d'Abidjan analysera les propositions de gouvernance afin d'entériner la forme de gouvernance et de suivre la mieux adaptée.**

Par ailleurs, **la révision du PAC se fera au minimum tous les 5 ans**, et au début de chaque nouveau mandat du Gouverneur afin d'assurer une continuité administrative. A l'horizon 2026/2027, le PAC du DAA devra faire l'objet d'une révision tributaire d'un appui financier externe. La révision pourrait intervenir au même moment que la révision des CDN nationaux ouvrant des pistes de collaboration et de synergies pour le suivi et la collecte de données. Un nouveau plan d'action climat devrait être publié en 2027 avec un plan d'action couvrant la période 2027-2032. Les années cibles 2030, 2040, 2050 pourront être mises à jour.

**En sus, le DAA continuera de reporter annuellement sur ses émissions et actions via le CDP (Carbon Disclosure Project).**

*en œuvre* composée des départements sectoriels du DAA qui se réuniront périodiquement.

*La première série de rapports périodiques constitue un rapport sur l'état d'avancement des actions d'atténuation, les actions d'adaptation et enjeux transversaux. En 2024, le rapport annuel périodique plus complet, intégrera en sus de l'état d'avancement, la mise à jour des données relatives à l'évaluation des risques climatiques, et une mise à jour de l'inventaire de gaz à effet de serre y compris les émissions résiduelles. Le DAA pourrait mettre en place un dispositif de gestion des inventaires de gestion de l'information et de l'inventaire des GES du District Autonome d'Abidjan en soutien au suivi et à l'évaluation des impacts.*



There is  
NO Planet B



**“Ensemble, soutenons le développement juste, résilient et durable dont les villes africaines et les générations futures ont besoin.”**

**Robert BEUGRE MAMBE**

*Ministre Gouverneur du District Autonome d'Abidjan  
Vice-Président du Comité directeur C40*

« Min tchan m'bijan », mon nom est Abidjan, la nature, le climat et mes communautés me sont essentielles.” Extrait de la lettre de la nature Abidjan, C40 , en soutien au lancement de la Déclaration sur la nature urbaine C40 , 13 juillet 2021

Supported by:



Federal Ministry  
for the Environment, Nature Conservation  
and Nuclear Safety

based on a decision of the German Bundestag

**C40**  
**CITIES**  
CLIMATE LEADERSHIP GROUP

